

Projet éolien de Trébry

Atelier de concertation

Jeudi 11 avril 2024



Tour de table



Vivien BAUMARD
Chef de projet



Tony MORISSEAU
Responsable regional
Grand-Ouest

Léa SEVERE
Consultante



Anaëlle RAPET
Consultante



Hugo BERROCHE
Consultant



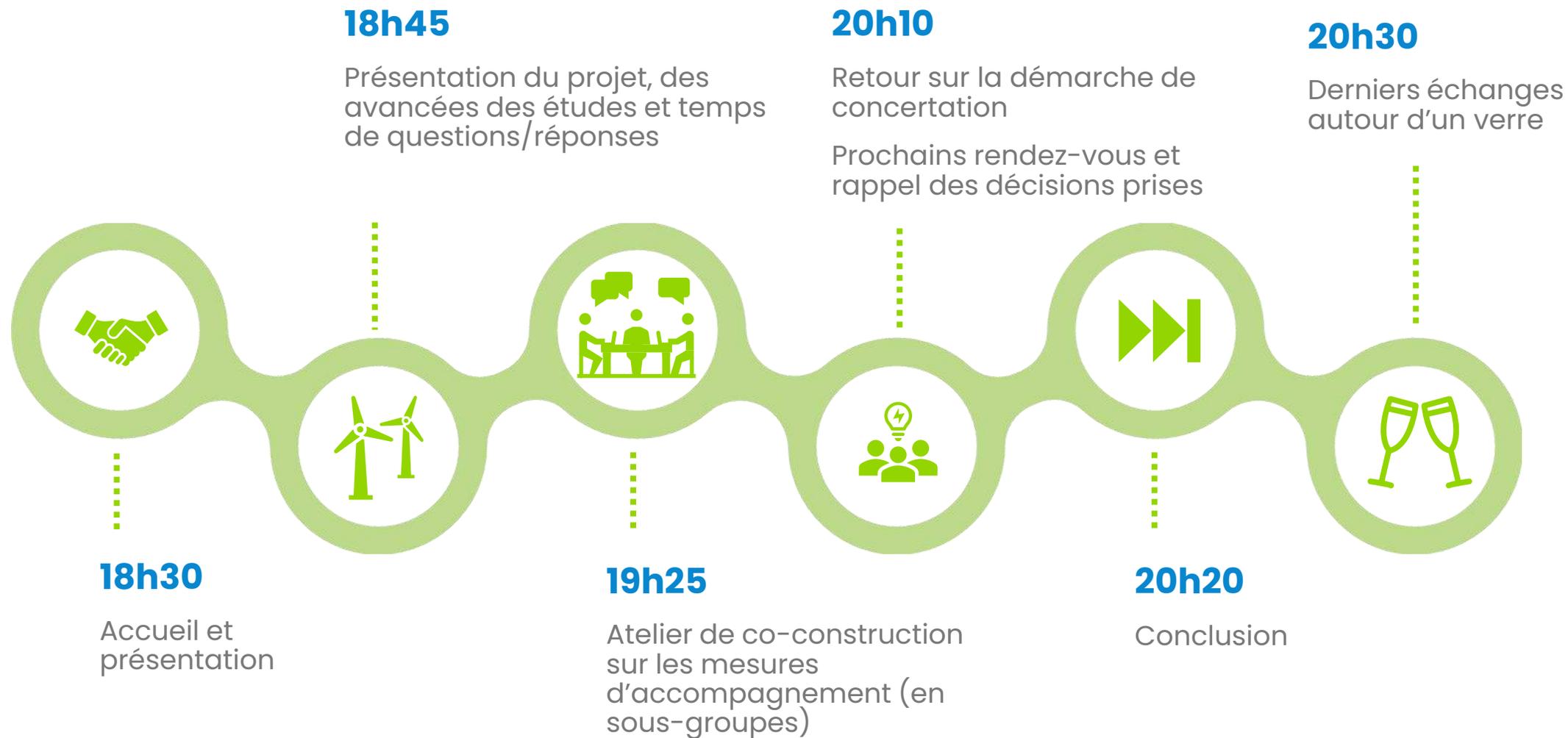
**Agence de concertation et de communication
publique, partenaire d'ESCOFI.**

Ce soir, nous sommes réunis pour...

1. Vous partager les **dernières actualités** sur le développement du projet
2. Lancer la **co-construction des mesures d'accompagnement** avec vous
3. Partager collectivement nos retours sur les **actions de concertation passées et futures**

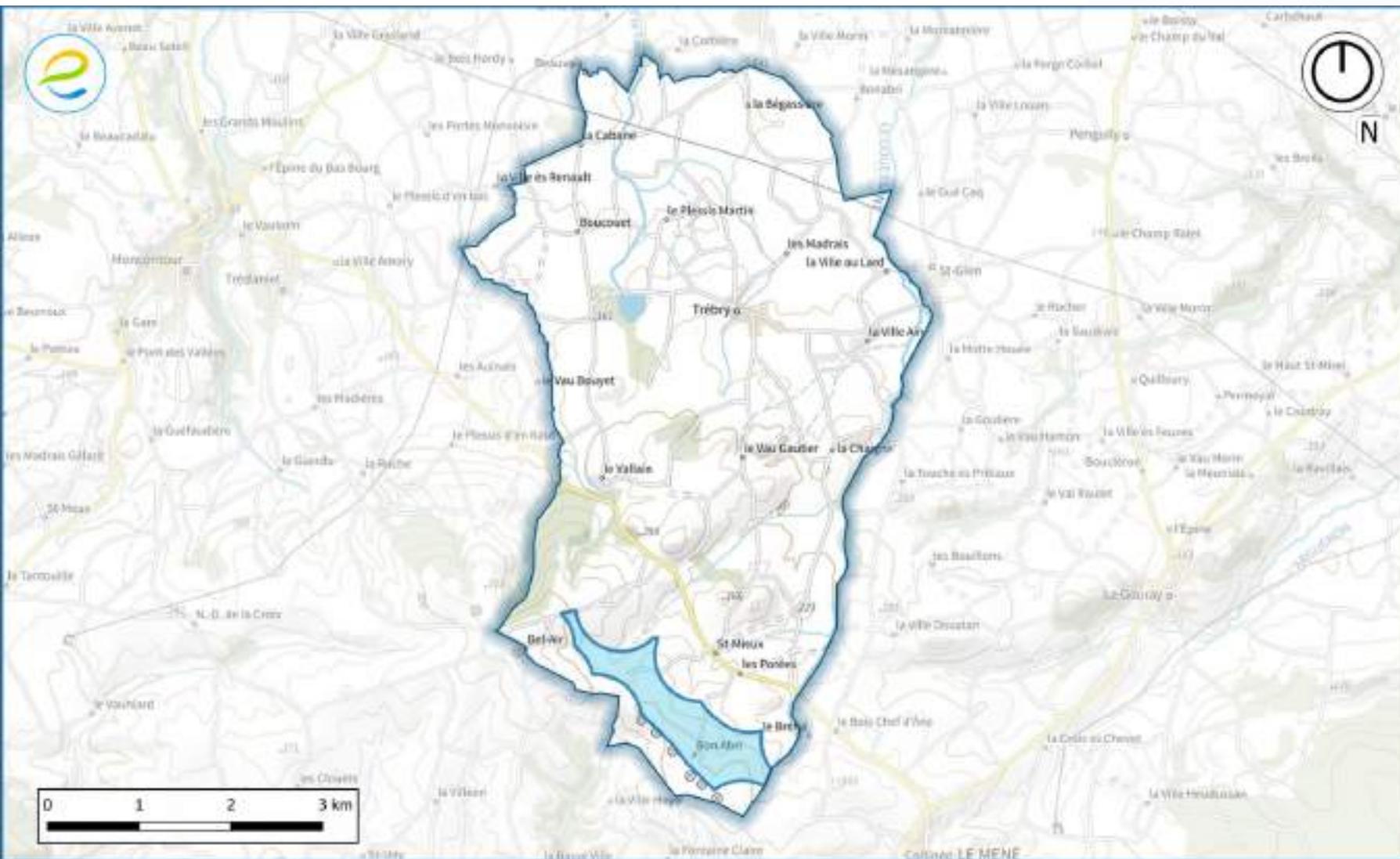


Le fil rouge de notre réunion



01. LE PROJET ÉOLIEN DE TRÉBRY

Le projet en chiffres



Les chiffres clés



3 à 5 éoliennes

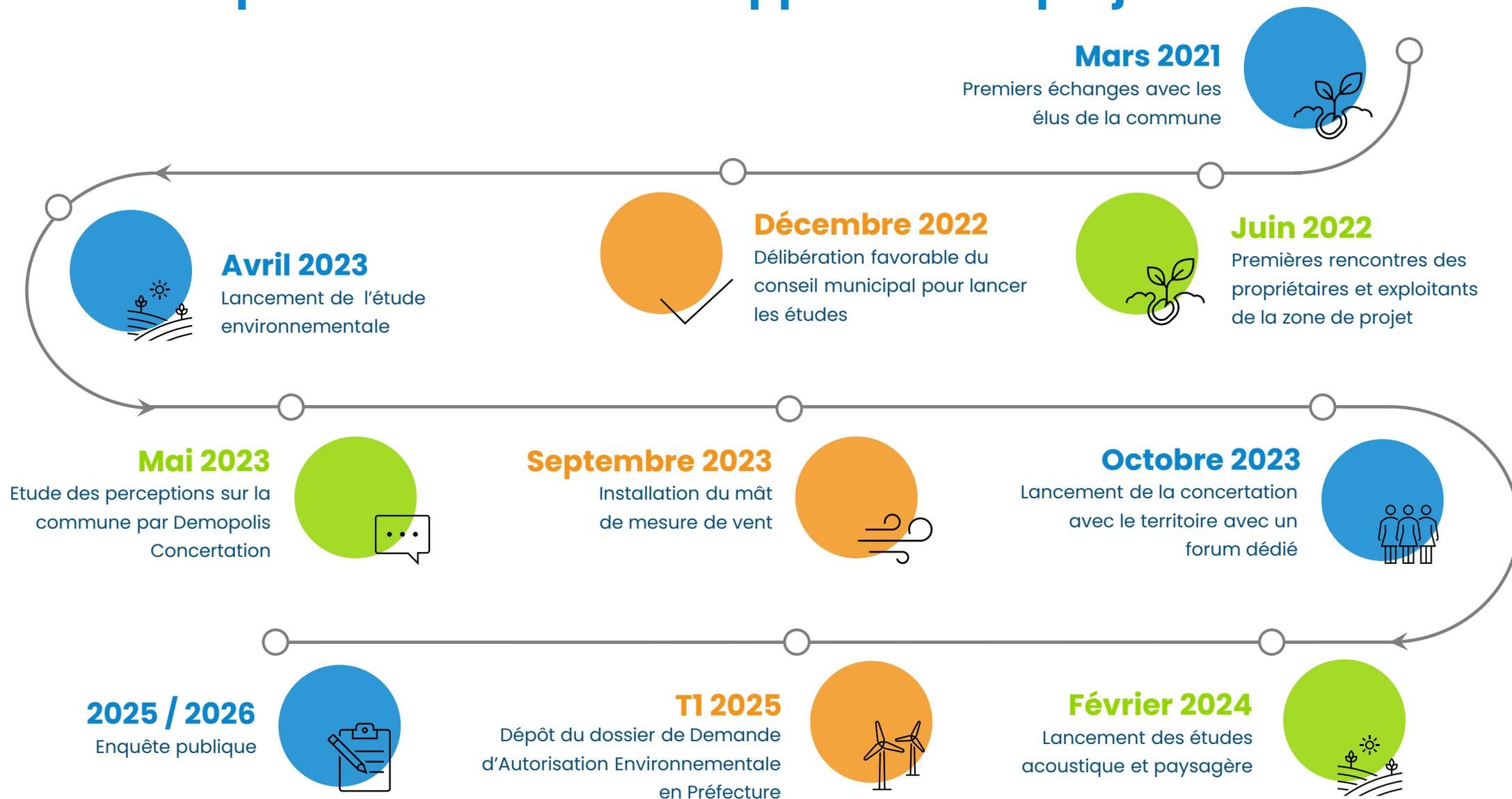


3 à 5 MW de puissance unitaire



5 000 à 8 500 personnes couvertes

Le calendrier prévisionnel de développement du projet



Les études menées

Un ensemble d'étude est réalisé afin d'évaluer la faisabilité du projet et ses potentiels impacts sur son environnement. Certaines de ces études sont réglementaires, donc obligatoires : **étude sur la biodiversité & les milieux naturels, sur le paysage, sur l'acoustique ou encore les milieux physiques et humains**. D'autres études complémentaires peuvent s'ajouter en fonction des particularités du territoire et des points spécifiques identifiées dans le cadre du projet.

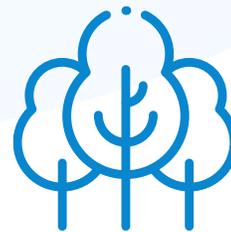
➤ Ces études permettent de définir l'implantation précise du projet et ses caractéristiques techniques mais aussi d'établir des **mesures d'évitement, de réduction et de compensation (séquence ERC)** en réponse aux éventuels impacts identifiés.



Etude des vents



Etude environnementale



Etude paysagère

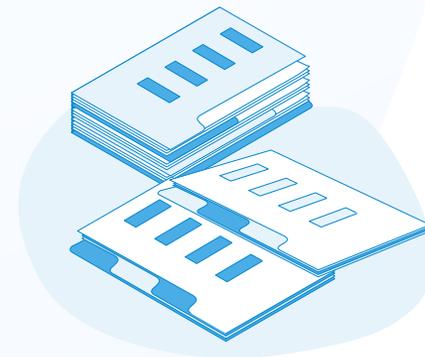


Etude acoustique

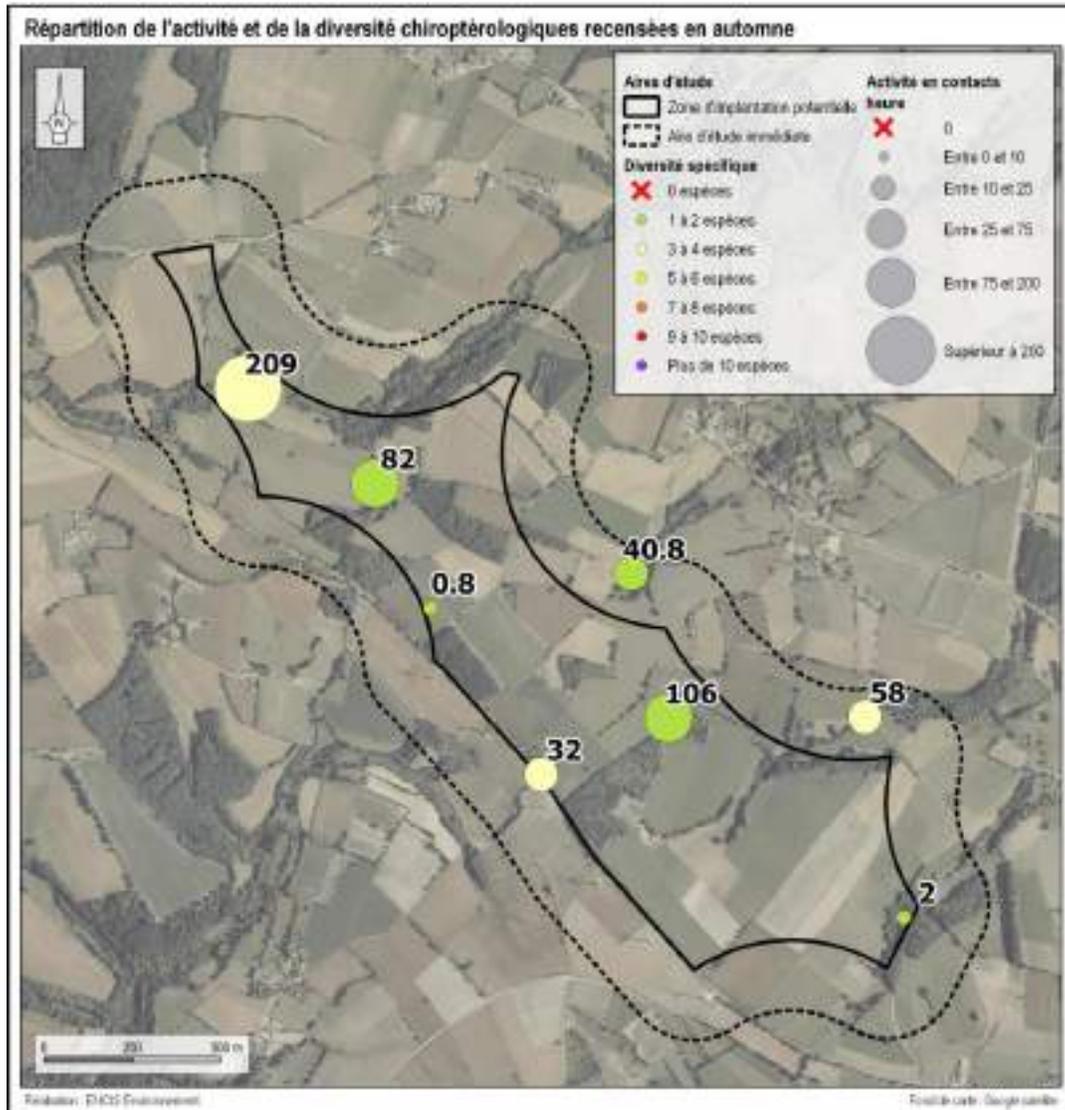
1.1. LES ACTUALITES DU PROJET

Où en sommes-nous dans le calendrier de développement ?

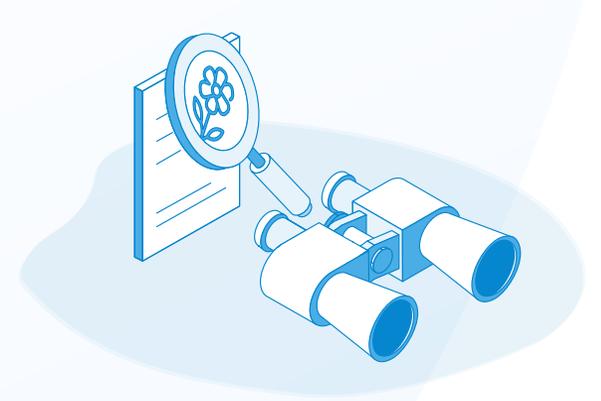
- *Avril 2023* : Lancement de l'étude environnementale
- *Octobre 2023* : Installation d'un mât de mesure de vent
- *Février 2024* : Campagne de mesures acoustiques & réalisation de l'état initial paysager
- ***Printemps & été 2024* : Finalisation des différents états initiaux : paysage, acoustique, milieux physiques et humains**
- *Automne & Hiver 2024* : Réalisation du volet impacts & mesures et assemblage du DAE
- *1^{er} trimestre 2025* : Dépôt prévisionnel de la Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture



L'étude environnementale



> 1 année complète



L'étude environnementale permet de connaître le fonctionnement écologique du site, ses dynamiques et la présence d'espèces et d'habitats protégés.

Elle s'intéresse à l'ensemble des habitats naturels, à la faune terrestre, à l'avifaune, à la flore et aux chauves-souris.

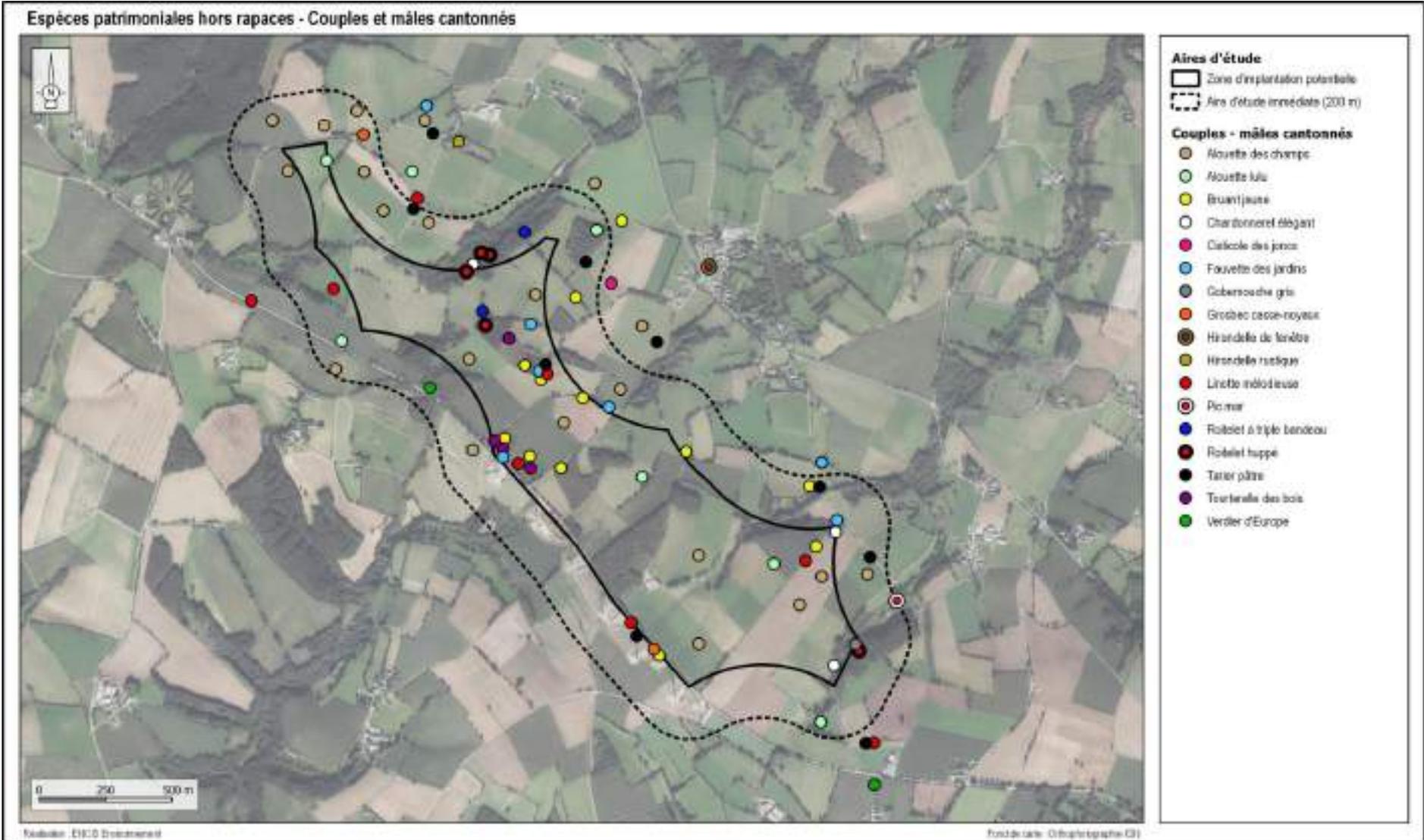
L'étude écologique est la plus structurante pour le projet éolien.

L'étude environnementale

Thème	2023 - 2024											
	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Flore	•											
Avifaune - Hiver												
Avifaune - Migration prénuptiale												
Avifaune - Reproduction												
Avifaune - Migration postnuptiale												
Chiroptères - Transits printaniers												
Chiroptères - Mise-bas												
Chiroptères - Recherche gîtes												
Chiroptères - Transits automnaux												
Chiroptères - Inventaires en continu au sol												
Mammifères terrestres												
Amphibiens												
Reptiles												
Invertébrés terrestres												

Trame foncée : période optimale d'inventaires / Trame claire : période favorable d'inventaires / • : Quinzaine durant laquelle une ou plusieurs visites de terrain ont été réalisées pour les inventaires.

L'étude environnementale



L'étude des vents

L'étude des vents est réalisée via l'implantation d'un mât de mesure qui collecte des données de vent depuis **septembre 2023**.

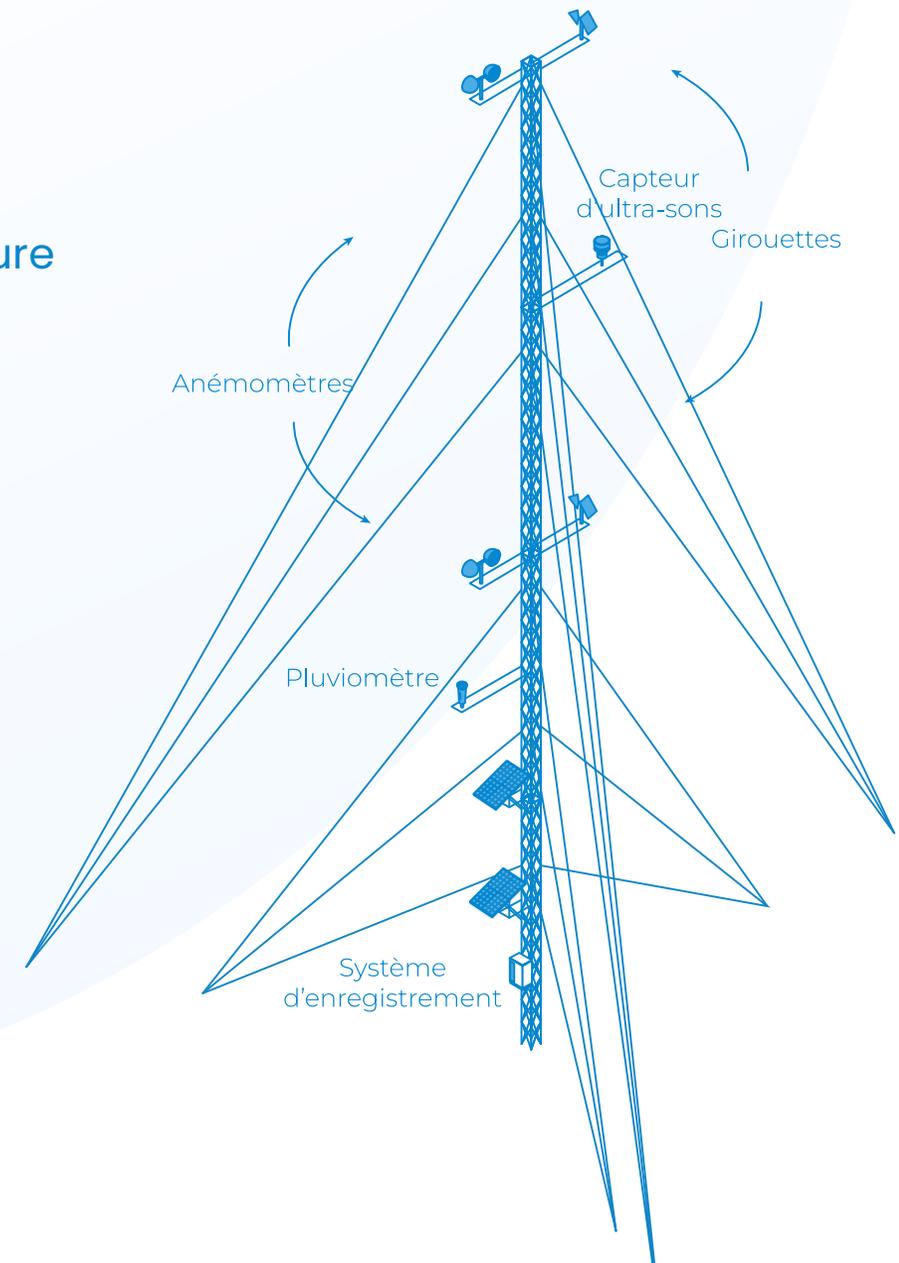


Le mât permet de **mesurer les températures, l'hygrométrie, la direction et la vitesse des vents** qui soufflent sur la zone de projet durant une année complète, grâce à un ensemble de capteurs et instruments de mesures fixés à différentes hauteurs.

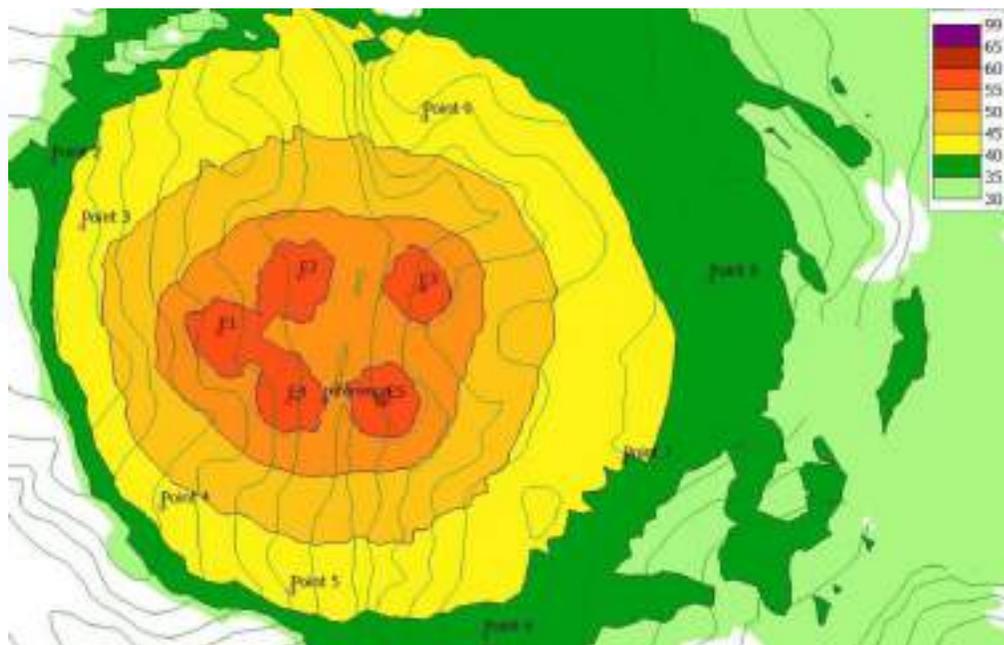
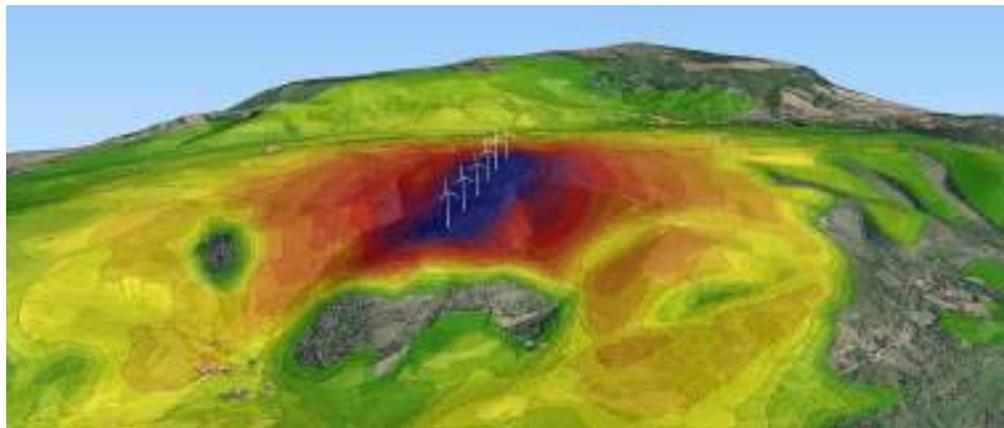


Un enregistreur ultrasonique est également installé en hauteur sur le mât et complète les mesures au sol de l'étude chauve-souris. **Il mesure l'activité des chiroptères chassant à haute altitude et permet de spécifier précisément les différentes espèces qui fréquentent la zone d'études.**

Les résultats obtenus permettront de préciser les périodes de forte activité des chauves-souris et ainsi de programmer le bridage ou l'arrêt des éoliennes pour éviter les risques de collision.



L'étude acoustique



L'étude acoustique

Elle permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité de la zone de projet puis d'anticiper le respect de la réglementation sonore en vigueur en présence du projet éolien.

1. **Mesure des niveaux de bruit ambiant** à l'aide de sonomètres installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet.
2. **Modélisation informatique de l'environnement sonore existant** par un bureau d'étude spécialisé en acoustique.
3. **Analyse de différents scénarios acoustiques** selon différentes variantes d'implantations et modèles d'éoliennes.
4. **Préconisations du bureau d'étude** sur le scénario acoustique optimal et définition de mesures correctives si nécessaire.
5. **Deuxième campagne de mesure** réalisée après la mise en service du parc éolien afin de **vérifier sa conformité** avec la réglementation acoustique.



Le calendrier

Fin février - début mars 2024

Campagne de mesures acoustiques

Avril 2024

Rendu de l'état initial acoustique

Juin 2024

Modélisation acoustique des scénarios d'implantation envisagés

L'étude paysagère



› Elle permet d'appréhender l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales qui constituent l'environnement du projet à différentes échelles :

- **Aire d'étude immédiate**

→ 1 km autour des limites de la ZIP

- **Aire d'étude rapprochée**

→ De 1 à 7 kms depuis des limites de la ZIP

- **Aire d'étude éloignée**

→ de 7 à 18 kms depuis les limites de la ZIP

› Elle vise à rendre l'implantation des éoliennes la plus harmonieuse possible en utilisant notamment la technique du photomontage sur un ensemble de lieux empruntés au quotidien par les locaux.



Le calendrier

Fin février 2024

- Rendu des propositions de points de vue pour les photomontages

Début avril 2024

- Rendu du rapport de l'état initial paysager et patrimonial

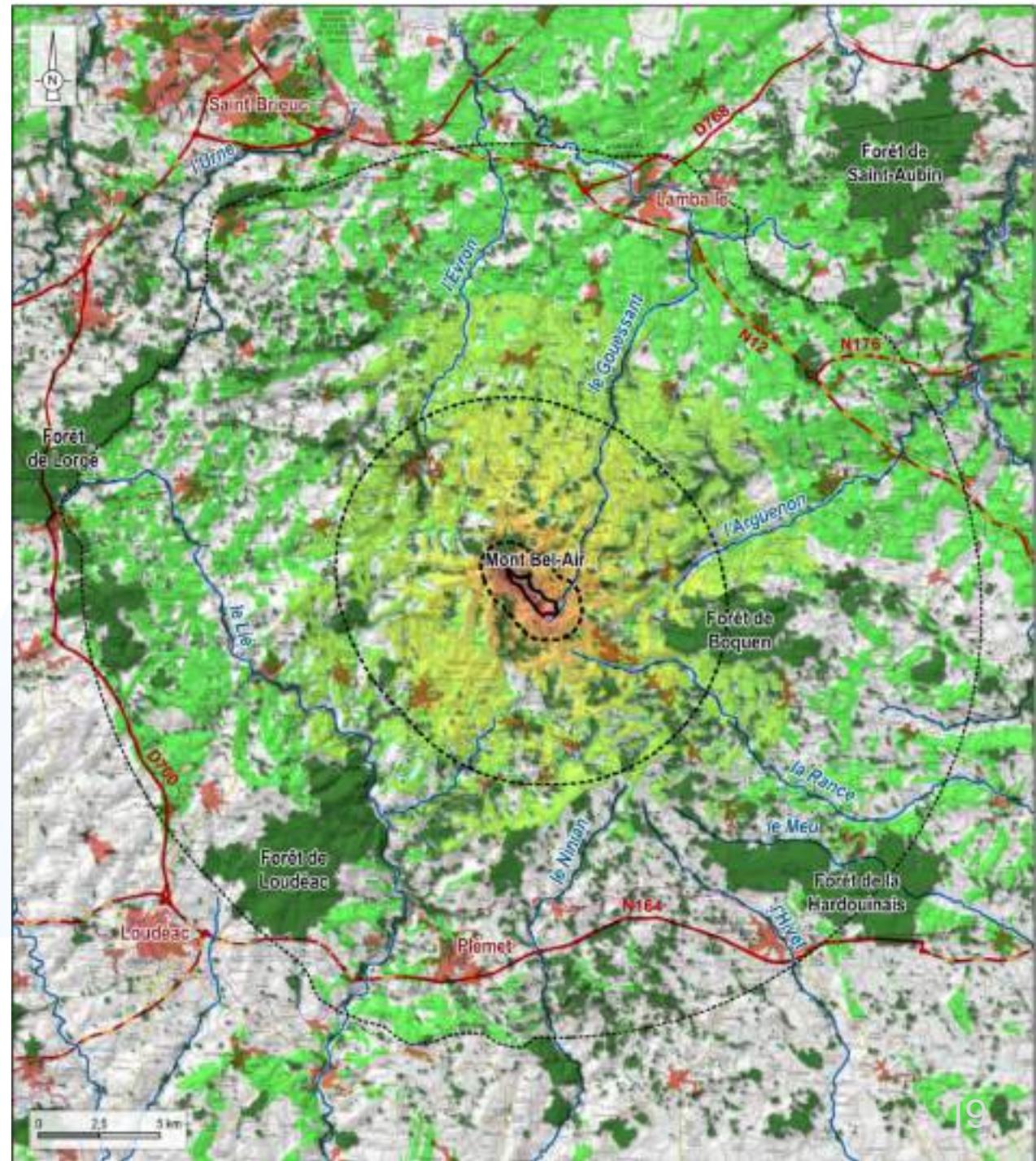
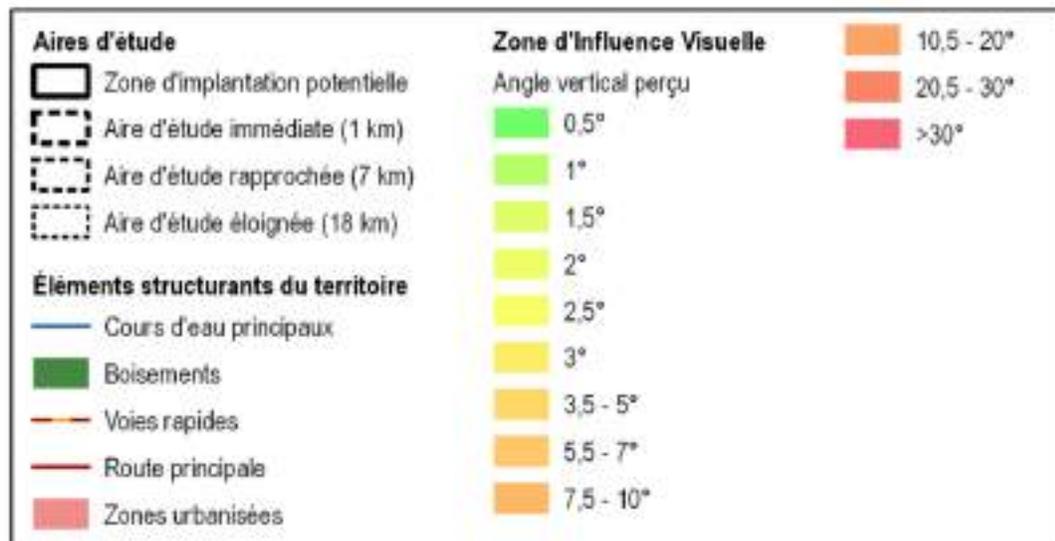
Été 2024

- Analyse des variantes et préconisations paysagères

L'étude paysagère

Méthodologie de définition des aires d'étude :

- > Application des périmètres types préconisés par les services de l'Etat
- > Utilisation d'une cartographie des Zones d'Influence Visuelle
- > Identification des marqueurs principaux du paysage : patrimoine historique, forêts, points culminants, bassins de vie...



L'étude paysagère

La co-construction des points de vue des photomontages

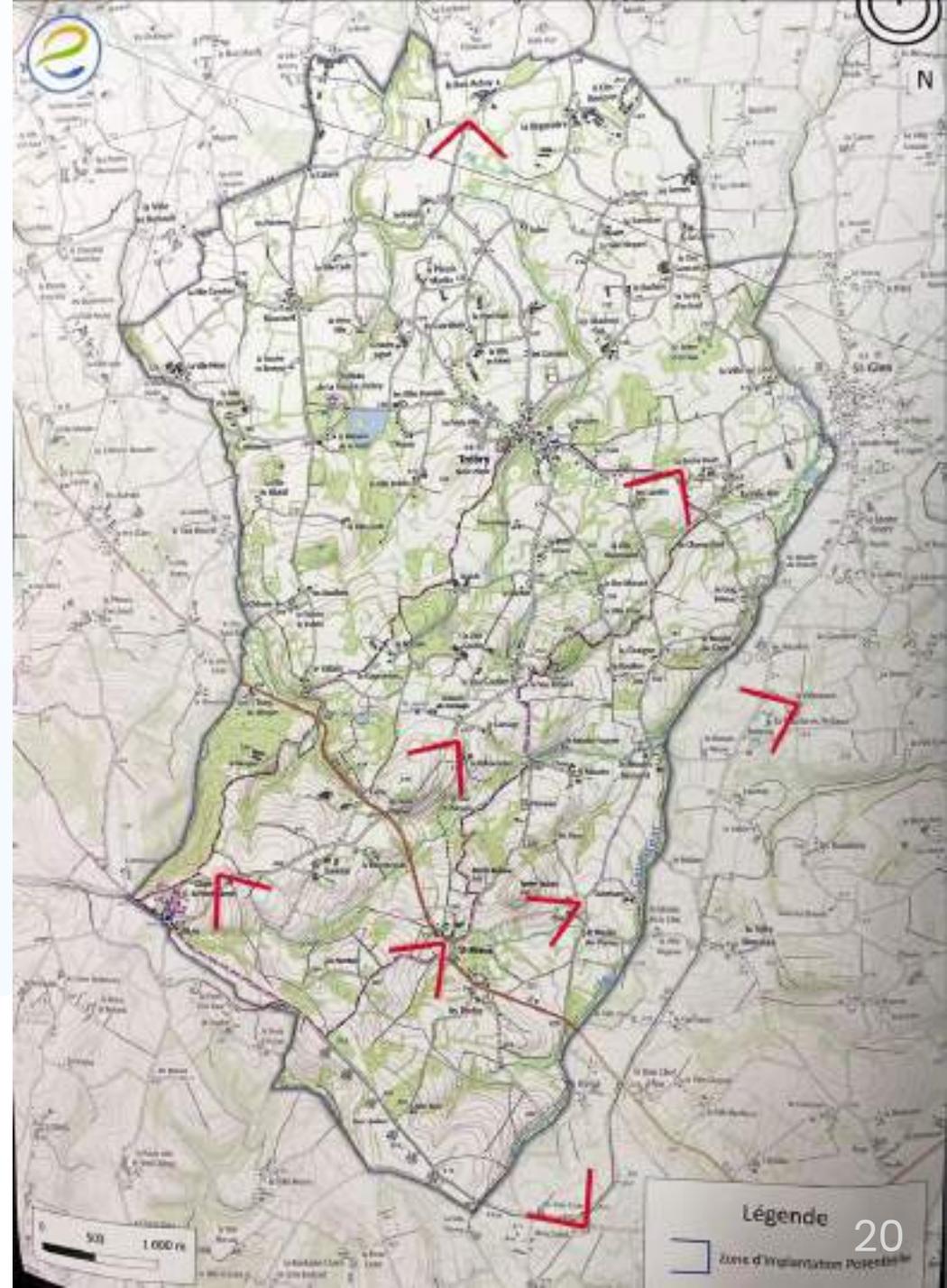
Le 15 février dernier, les élus ont déterminé **8 emplacements de prises de vue** à intégrer à l'étude paysagère réalisée par ENCIS Environnement, bureau d'étude indépendant qui nous accompagne sur les volets paysager et biodiversité du projet.

Les photomontages, à quoi ça sert ?

- Étudier la cohérence paysagère des implantations envisagées
- Mesurer l'impact visuel du projet et simuler la perception qu'en auront les habitants

Le paysagiste établit une liste d'emplacements de prises de vue à réaliser en les catégorisant :

- Des axes de déplacement
- Des lieux de vie
- Des lieux touristiques et chemins de randonnée
- Les éléments patrimoniaux



L'étude paysagère

Les points de vue déterminés par le paysagiste

Les photomontages, à quoi ça sert ?

- Étudier la cohérence paysagère des implantations envisagées
- Mesurer l'impact visuel du projet et simuler la perception qu'en auront les habitants

Le paysagiste établit une liste d'emplacements de prises de vue à réaliser en les catégorisant :

- Des axes de déplacement
- Des lieux de vie
- Des lieux touristiques et chemins de randonnée
- Les éléments patrimoniaux

Nom d'itinéraire	Numéro PVV	Localisation	Thématiques
AEE	01	N164 à l'ouest de Plémet	Voie de communication
	02	Dolmen de la Roche aux Fées, à Plénée-Jugon	Patrimoine protégé
	03	N12 entre Plénée-Jugon et Trémeur	Voie de communication
	04	Promontoire de l'église Notre-Dame, à Lamballe	Lieu de vie, Patrimoine protégé
	05	Rue du Tertre, à Quessoy	Lieu de vie
AER	06	Chapelle Saint-Malo, à Brihand	Tourisme
	07	Terrasse du château des Granges, à Hénon	Patrimoine
	08	Chemin de randonnée à l'ouest de Moncontour	Patrimoine, Tourisme
	09	Lotissement le Petit Tertre, à Moncontour	Lieu de vie, Patrimoine
	10	Rue des Cythes, à Trié-daniel	Lieu de vie
	11	Chemin de randonnée au nord de Plessala	Tourisme
	12	Rue de Bel Air, à Plessala	Lieu de vie
	13	Itinéraire équestre à l'est de Plessala	Tourisme
	14	Route D6 en sortie nord de Saint-Jacut-du-Mené	Lieu de vie
	15	Rue de Bel Air, à Collinée	Lieu de vie
	16	Route D792 au nord de Collinée	Voie de communication, Tourisme
	17	Coteau de l'Arguenon au sud-est du Gouray	Patrimoine
	18	Chemin de randonnée au nord-est de Trébry	Tourisme
	19	Rue du Mont Bel Air, à Trébry	Lieu de vie
	AEI	20	Hameau les Vaux Régnier
21		Hameau la Bourdonnais	Lieu de vie
22		Chemin de randonnée au nord de Saint-Mieux	Tourisme
23		Hameau Saint-Mieux	Lieu de vie, Voie de communication
24		Hameau les Penées	Lieu de vie, Voie de communication
25		Hameau la Villa Oys	Lieu de vie
26		Hameau Beauregard	Lieu de vie
27		Hameau les Trois Croix	Lieu de vie
28		Hameau Beau Soleil	Lieu de vie
29		Hameau la Croix Perret	Lieu de vie
30		Hameau la Motte aux Agneaux	Lieu de vie
31		Piste de la crête du mont Bel Air	Tourisme
32		Chemin de randonnée sur le coteau du mont Bel Air	Tourisme
33		Hameau la Forêt d'en bas	Lieu de vie
34		Piste de la crête du mont Bel Air	Tourisme
35		Hameau la Forêt d'en haut	Lieu de vie
36		Route du sommet du mont Bel Air	Patrimoine, Tourisme
37		Hameau Bel-Air	Lieu de vie
38		Chapelle Notre-Dame du Mont Carmel	Patrimoine, Tourisme
39		Route du sommet du mont Bel Air	Tourisme
40	Chemin de randonnée sur le coteau du mont Bel Air	Tourisme	



Avez-vous des questions sur le projet ?

1.2. LES QUESTIONS REMONTÉES DU TERRITOIRE



Réponses aux questions posées par les habitants



1. Les éoliennes seront-elles sur le champ où se trouve le mât de mesure ?

- Le mât de mesure a été positionné à un **emplacement représentatif de la zone d'étude** en termes d'exposition moyenne au vent
- Cet emplacement a également été choisi pour **sa facilité d'accès** (chemin de terre carrossable en bordure de parcelle)
- L'emplacement du mât de mesure **ne détermine pas l'emplacement d'un mât éolien** mais il est très probable qu'une éolienne soit implantée à proximité





Réponses aux questions posées par les habitants



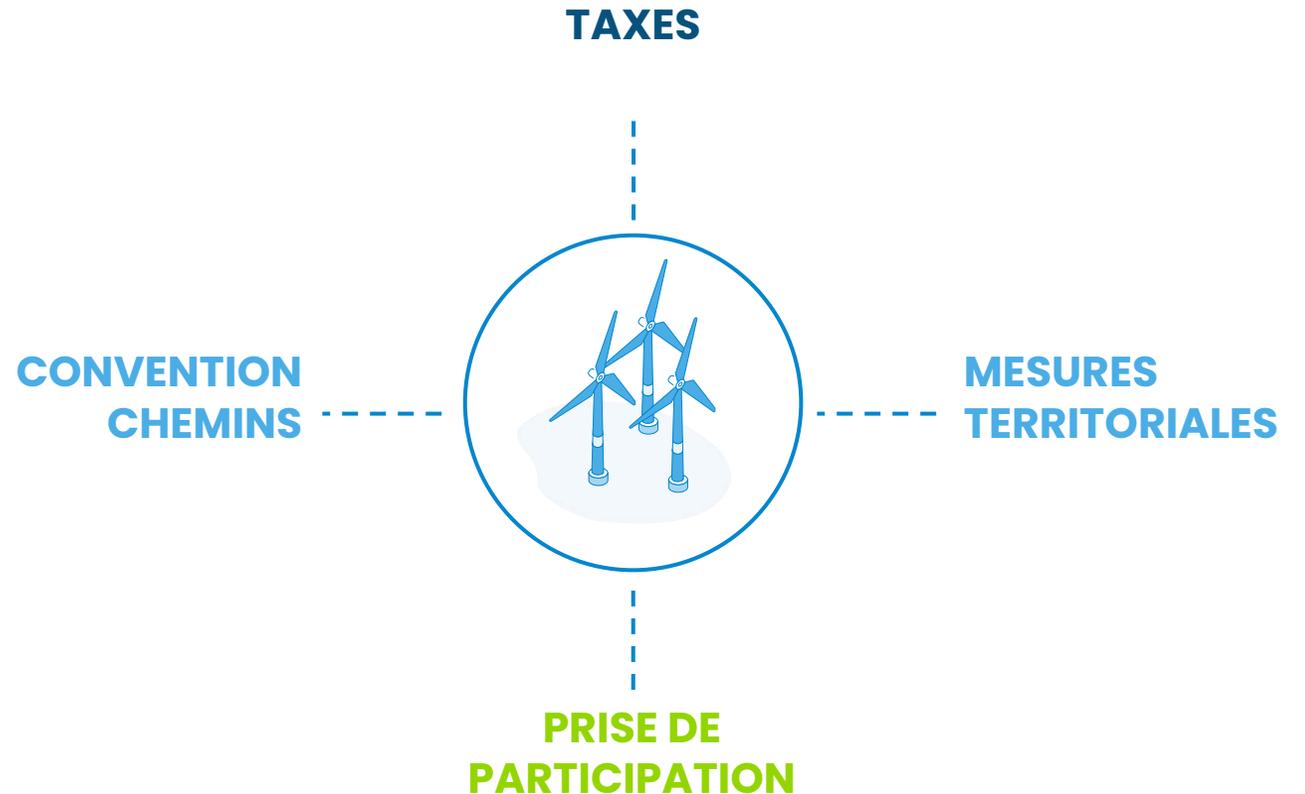
2. Quelles sont les retombées financières pour la commune ?

► Un projet éolien génère des **retombées économiques qui reviennent au territoire** sous diverses formes.

5 éoliennes de 3,6 MW
soit 18 MW au total

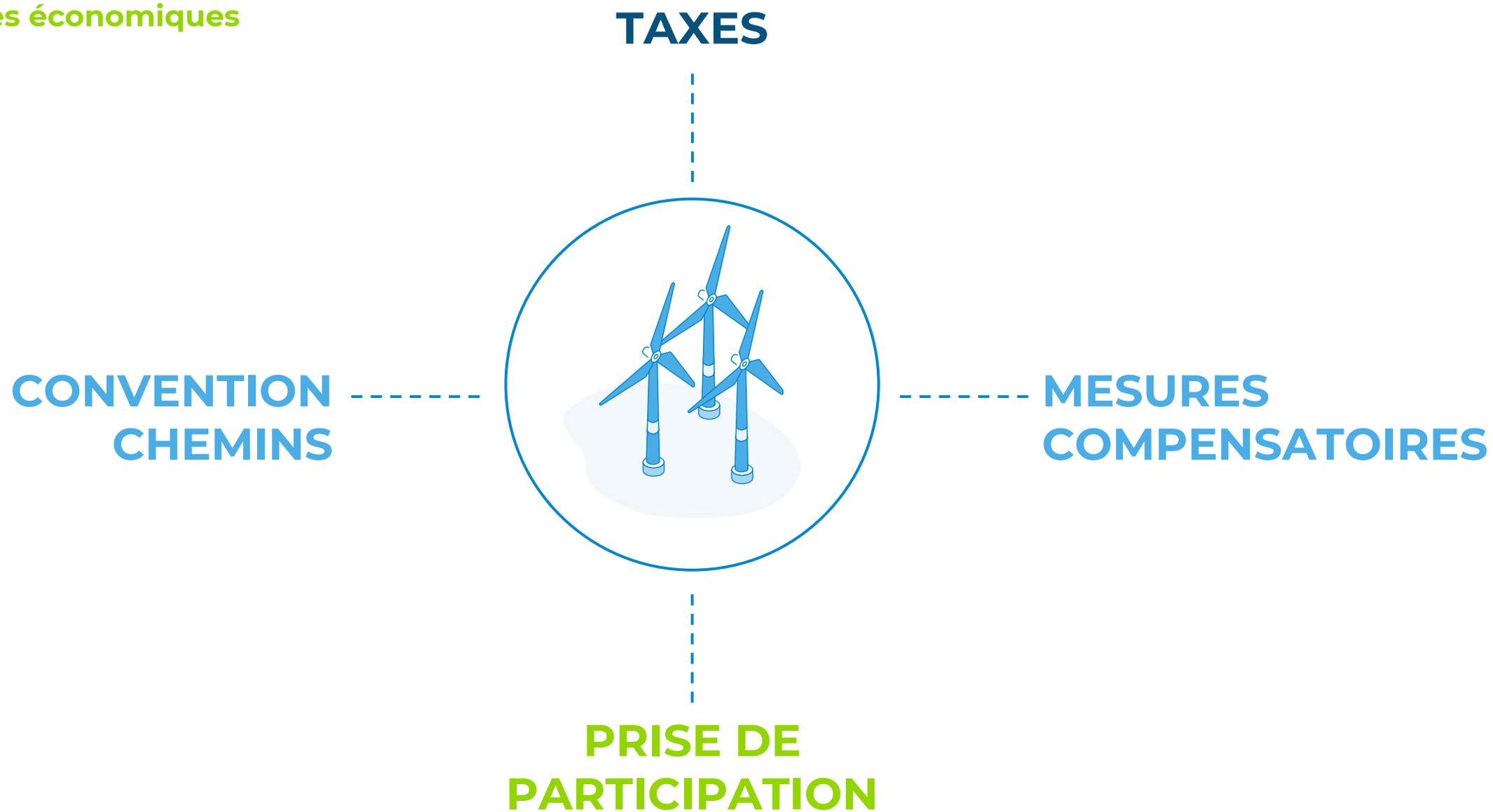
Commune de Trébry
115 000 € / an

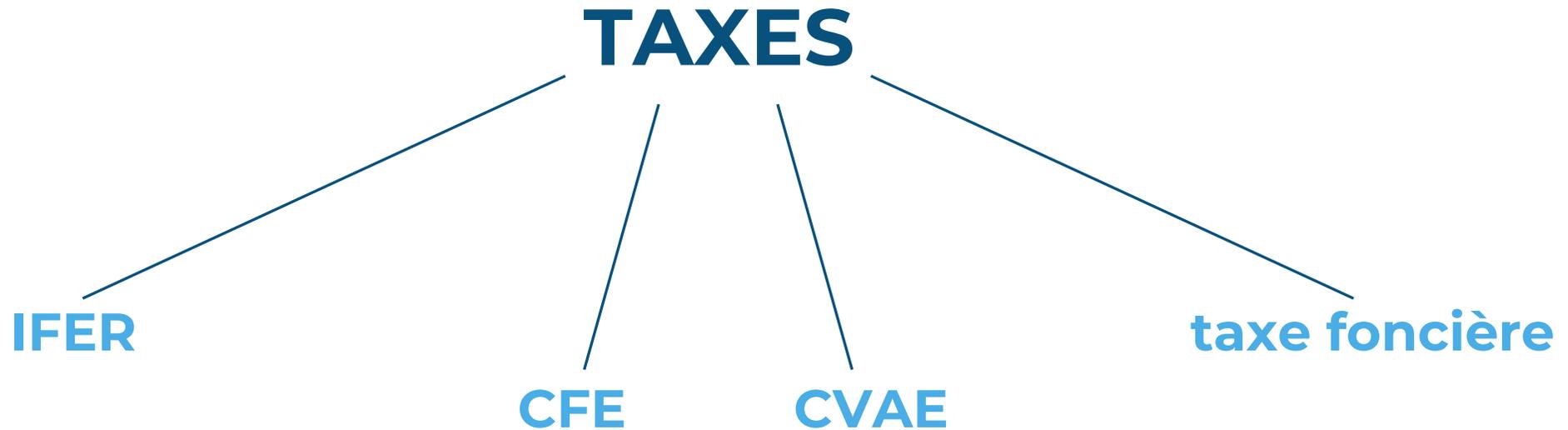
CA Lamballe Terre & Mer
90 000 € / an



Différentes sources de revenus

Retombées économiques





IFER = Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
7820 € / MW au 1^{er} janvier 2022

Répartition des taxes

Retombées économiques

	IFER	CVAE	CFE	TAXE FONCIERE
COMMUNE	20 %	-	VAR	VAR
EPCI	50 %	25%	VAR	VAR
DÉPARTEMENT	30 %	25 %	-	-
RÉGION	-	50 %	-	-

Répartition des taxes *

Retombées économiques

	IFER	CVAE	CFE	TAXE FONCIERE
COMMUNE	28 000 €	-	0 €	17 000 €
EPCI	70 000 €	2 000 €	18 000 €	0 €
DÉPARTEMENT	42 000 €	2 000 €	-	0 €
RÉGION	-	4 000 €	-	-

* Hypothèse calculée sur la base d'un projet moyen de 5 éoliennes de 3,6 MW. Projection économique à titre informatif et non contractuelle.

Convention chemins *

Retombées économiques



**3 000 €
par éolienne**

soit 15 000 € par an

» Indemnise la commune pour
l'utilisation des voies communales et
chemins ruraux

* Hypothèse calculée sur la base d'un projet moyen de 5 éoliennes de 3,6 MW. Projection économique à titre informatif et non contractuelle.

Prise de participation *

Retombées économiques



➤ Valorisation de la société lors de l'obtention du permis de construire

* Hypothèse calculée sur la base d'un projet moyen de 5 éoliennes de 3,6 MW. Projection économique à titre informatif et non contractuelle.

Prise de participation *

Retombées économiques

OPTION 1

Conservation des parts communales

Dividendes perçus par la commune en fonction du résultat annuel net généré par le parc éolien



53 000 € / AN

-

1 060 000 € SUR 20 ANS

OPTION 2

Rachat des parts communales

Sur décision de la commune, rachat des parts communales à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours



**320 000 € VERSÉS
UNE FOIS**

* Hypothèses calculées sur la base d'un projet moyen de 5 éoliennes de 3.6 MW. Projection économique à titre informatif et non contractuelle. Le moment venu, c'est à la commune qu'il reviendra de choisir l'option qu'elle souhaite retenir.

Mesures adaptées au contexte local

Retombées économiques

MESURES ENVIRONNEMENTALES



ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER
les éventuels effets du projet éolien sur
son environnement

Article R122-14 II du code de l'environnement

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



ACCOMPAGNER
l'intégration du projet éolien sur
le territoire

Dans la limite de **275 000 € ***
par éolienne

Mesures définies en concertation avec la commune
et financées dès le démarrage des travaux du parc

* Enveloppe établie selon notre retour d'expérience sur des projets ayant un contexte similaire.
Montant pouvant varier à la hausse ou à la baisse selon les résultats des études et l'implantation retenue.

Synthèse prévisionnelle *

Retombées économiques

CHIFFRES CLÉS sur 20 ans



5
éoliennes



18 MW
puissance totale



8 500
personnes couvertes

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Taxes

900 000 €

Convention chemins

300 000 €

Prise de participation

1 060 000 €

MESURES TERRITORIALES

Jusqu'à **1 375 000 €** dédiés aux mesures environnementales et d'accompagnement

TOTAL : 3,63 M€ sur 20 ans

* Hypothèse calculée sur la base des informations connues à ce jour (taux d'imposition, rendement prévisionnel du projet éolien...).
Projection économique à titre informatif et non contractuelle.

Synthèse prévisionnelle *

Retombées économiques

CHIFFRES CLÉS sur 20 ans



3
éoliennes



10,8 MW
puissance totale



5 000
personnes couvertes

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Taxes

540 000 €

Convention chemins

180 000 €

Prise de participation

600 000 €

MESURES TERRITORIALES

Jusqu'à **825 000 €** dédiés aux mesures environnementales et d'accompagnement

TOTAL : 2,14 M€ sur 20 ans

* Hypothèse calculée sur la base des informations connues à ce jour (taux d'imposition, rendement prévisionnel du projet éolien...).
Projection économique à titre informatif et non contractuelle.



Réponses aux questions posées par les habitants



3. *Avez-vous déjà de l'expérience dans l'ouverture du capital ?*

Possibilité d'intégrer le capital de nos projets

> Pour les collectivités

> Pour les citoyens

Exemple du Parc éolien des Puyats, dans l'Aube

+ projets à construire :
Coupéville, Omey...





**Avez-vous des
questions
complémentaires ?**



02. RETOUR SUR LA CONCERTATION EN 2023

Les actions réalisées depuis 2023



Etude des perceptions locales

Comprendre les attentes et besoins locaux vis-à-vis de ce projet
9 au 17 mai



Flyer

Invitation à l'atelier de concertation n°1



Flyer

Invitation au forum de lancement, annonce du projet et de l'installation du mât de mesure



Porte-à-porte

2 jours sur le territoire pour échanger en porte à porte à Trébry

Site Internet

Mise en ligne

Forum de lancement du projet et de la concertation

Jeudi 19 octobre



Le calendrier de concertation en 2024

Mars/Avril

Mai/Juin

Juillet/Août

Septembre/Octobre

Novembre/Décembre



Flyer

Inviter à l'atelier de concertation n°1



Lettre d'information n°1

Partager l'information sur le projet



Porte-à-porte

2 jours sur le territoire pour échanger en porte à porte à Trébry



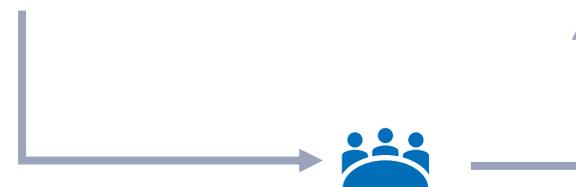
Flyer

Inviter à l'atelier de concertation n°2



Lettre d'information n°2

Partager de l'information sur le projet



Atelier de concertation n°1, ouvert à tous

- Présenter les actualités aux riverains
- Lancer les réflexions autour des mesures d'accompagnements

Atelier de concertation n°2, ouvert à tous

- Présenter les actualités aux riverains
- Poursuite de la de co-construction sur les mesures d'accompagnement

**Voyez-vous d'autres actions à mettre en place ?
Préparons les premières étapes !**



**Avez-vous des suggestions
ou des remarques sur les
actions passées et futures de
concertation ?**



03. Co-construire les mesures d'accompagnement



25
min

L'atelier de réflexions sur les mesures d'accompagnement

Introduction

Comme pour tout aménagement, des **mesures** doivent être prises et présentées **pour éviter, réduire** et, le cas échéant, **compenser** les impacts des installations sur les différentes composantes de l'environnement.

Les mesures d'**accompagnement** viennent en complément des mesures compensatoires et visent à intégrer au mieux l'installation dans son environnement. **Elles sont définies avec les habitants** du territoire sur des thématiques liées à l'énergie, au patrimoine, au cadre de vie, etc. Toutes les idées sont les bienvenues !

Consignes

- Répartition de la salle en groupes de travail.
- 25 minutes de travail et d'identification de mesures pour le territoire, en sous-groupes.
- Retour en plénière pour la restitution des idées de chaque groupe.



Restitution de chaque sous-groupe

**A vos propositions pour des
compléments d'idées !**



CONCLUSION

L'équipe à votre disposition



www.demopolis-concertation.fr



Vivien BAUMARD

Chef de projets

06 32 09 83 08

vivien.baumard@escofi.fr



Tony MORISSEAU

Responsable régional

06 08 73 69 19

tony.morisseau@escofi.fr



Léa SEVERE

Consultante concertation

07 88 66 96 49

Lea.severe@demopolis-concertation.fr



Anaëlle RAPET

Consultante concertation

07 85 63 85 60

Anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr



Hugo BERROCHE

Consultant concertation

06 40 89 17 63

Hugo.berroche@demopolis-concertation.fr



MERCI !